



SAISON 2025/2026
BULLETIN D'ADHESION ENFANT - ADOLESCENT

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés (en lettres majuscules) :

PARTICIPATION AUX COURS PROPOSES AUX ADULTES

NOM :..... **PRENOM :**.....

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville : N°Port :/...../...../...../.....

Adresse mail : OBLIGATOIRE POUR L'ENVOI DE LA LICENCE et communication des informations de l'association :

	PERE	MERE	REPRESENTANT LEGAL
NOM – PRENOM			
TELEPHONE			
MAIL Écrire en majuscules			
ADRESSE Si différence du dessus			

Problème(s) particulier(s) (asthme-diabète-épilepsie-hémophilie-allergies-etc.) :

.....

DROITS A L'IMAGE :

Je soussigné(e) Mme, M.

.....

Père, Mère, Tuteur (*), autorise mon enfant ci-dessus désigné à être pris(e) en photo ou filmé(e) au sein des activités de l'association.

«Lu et approuvé» à le.....

Signature du représentant légal

Cotisation annuelle pour la saison 2025/2026

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

	REPARTITION DE LA COTISATION
Adhésion à l'association	104.50 €
Licence FFEPGV	25.50 €
COTISATION TOTALE DUE	130 €

Réduction : Moins 10 % pour les familles (2 adultes - 1 adulte/1 enfant...)

PAIEMENT

Chèque de la totalité à l'ordre de l'ASSOCIATION GYMNIQUE DE BERAT - AGB

ou

en 3 chèques remis et datés du jour de l'inscription, ordre ASSOCIATION GYMNIQUE DE BERAT :

1^{er} versement à l'inscription, encaissement en septembre : 50 €

2^{ème} versement, 40 € encaissement en novembre.

3^{ème} versement : 40 € encaissement en janvier.

ou

en Coupon Sport / Chèque Vacances soit pour la totalité ou en partie avec chèque

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme, M.

Père, Mère, Tuteur (*), autorise mon enfant à participer aux séances organisées par l'association le (jour) de à (heure). (*)

Rayer la mention inutile

Mon enfant est sous la responsabilité de l'association durant l'heure à laquelle il est inscrit (ou convoqué si l'heure à dû être déplacée exceptionnellement). En cas d'accident ou de problème sur le trajet, l'association se dégage de toute responsabilité. SEULS les parents restent responsables en dehors des horaires de cours et en dehors du lieu des cours.

Merci de respecter les horaires des cours et d'être ponctuels (pour amener et récupérer votre enfant).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'accueil et d'animation et je précise que j'autorise mon enfant : à rejoindre son domicile accompagné de :

Mme, M.

Ou de Mme, M.

En cas d'urgence, je demande à prévenir :

Mme, M. Tél :

Mme, M. Tél :

Médecin : Tél :

Clinique ou Hôpital souhaité : En cas d'accident nécessitant une intervention urgente, nous autorisons l'animateur à faire transporter notre enfant à l'hôpital pédiatrique le plus proche (en l'occurrence PURPAN)

Date :

Signature :

REMISE DE VOTRE INSCRIPTION

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Paiement de la cotisation
- Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé »

Contact : gymdanseberat@gmail.com ou Cathy au 06 20 77 46 50 ou Marie-hélène au 06 32 02 74 74

INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- **Pour le public majeur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- **Pour le public mineur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « dpo@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature du parent du licencié / de la licenciée